

2012 : Accueillant familial, partager sa vie au quotidien

mercredi 3 octobre 2012, par Etienne

Auteur : Cécile Fratellini, Essentiel Santé Magazine - 26/09/2012

Souvent confondu avec le métier d'assistant familial, le métier d'accueillant familial consiste à accueillir des personnes âgées ou handicapées adultes. Explications.

Une rencontre plutôt qu'un placement

« L'accueil d'adultes n'est pas un placement mais une rencontre entre une personne accueillie et un accueillant », explique Etienne Frommelt, président de l'association Famidac. Une rencontre qui permet à des personnes âgées ou handicapées ne pouvant plus vivre à leur domicile de se retrouver au sein d'une « seconde famille ».

Un accueil permanent, temporaire, ou séquentiel séquentiel
séquentiels Les accueils séquentiels sont des accueils intermittents, dont la périodicité est librement déterminée.

Contrairement à un accueil temporaire, à durée déterminée de date à date, l'accueil séquentiel est une formule très souple reposant sur un contrat d'accueil à durée indéterminée (sans date de fin), précisant la périodicité de cette prise en charge.

À côté de l'accueil classique, c'est-à-dire permanent, des accueils temporaires et séquentiels sont possibles. « Cela permet à des aidants familiaux de souffler un peu en confiant quelques jours par semaine, par mois ou par an leur conjoint, leur(s) parent(s) ou leur enfant à un accueillant familial », rappelle Etienne Frommelt.

Certains accueillants proposent également des accueils de jour ou de nuit.

Devenir accueillant familial

Avoir un logement suffisamment grand, être disponible, avoir envie de partager, d'échanger... Voilà quelques-unes des conditions pour devenir accueillant familial.

« J'aime le défi, j'avais envie d'aller plus loin, de redonner de l'autonomie à des personnes. On ne fait pas ce métier par hasard ou pour l'argent, on le fait parce qu'on aime l'autre », se souvient Eliane Mariel qui fait ce métier depuis 18 ans, dans le Finistère. Et depuis le début, elle accueille Jacqueline, handicapée, la soixantaine aujourd'hui. « C'est le rayon de soleil de la maison. Depuis qu'elle est ici, elle a pris de l'assurance. Quand elle est arrivée, elle n'osait pas traverser la route seule, aujourd'hui, elle le fait sans problème », raconte Eliane.

Même si son métier lui apporte beaucoup de bonheur, Eliane reconnaît que c'est parfois lourd et qu'il faut savoir prendre du recul, relativiser. « Il ne faut pas hésiter à se faire remplacer. Je m'évade de temps en temps pour animer des cours d'art floral », ajoute Eliane.

Même avis du côté de Christine Baréa, accueillante familiale depuis 17 ans en Gironde. « Je me suis occupée de mes parents et deux ans après, j'ai décidé de devenir accueillante familiale. Actuellement, j'accueille trois personnes âgées, dont deux souffrent de la maladie d'Alzheimer. Notre travail est parfois ardu mais je suis tellement heureuse de leur apporter de la sérénité et du bien-être ».

Un agrément du conseil général

Pour devenir accueillant familial, une demande d'agrément doit être faite au Conseil général qui décide après une enquête sociale, d'accorder ou non l'agrément. Ensuite, selon les départements, différentes formations sont proposées sur des thèmes variés (les conflits, l'ergonomie, la maladie d'Alzheimer, le secourisme...).

Dernière étape : la recherche de personnes à accueillir. Plusieurs solutions : contacter d'autres accueillants, des travailleurs sociaux, des services d'aide à domicile, ou encore publier une annonce sur le site Famidac... Un contrat de droit privé, librement négocié, est ensuite établi entre l'accueillant et l'accueilli. Les conditions matérielles et financières de l'accueil, les droits et obligations de chacun ainsi que les conditions de suspension ou dénonciation du contrat y sont précisés.

Régulièrement un représentant du conseil général vient contrôler les conditions d'accueil dans les familles. Et si la « période d'essai » d'un mois renouvelable, est franchie avec succès, cela peut durer des mois voire des années...

Pour en savoir plus

- Le conseil général de votre département
- [Les Maisons départementales des personnes handicapées \(mdph\)](#) accueillent et accompagnent les personnes handicapées et leurs proches.
- [Le site famidac](#), l'association des accueillants familiaux accueillant familial
accueillants familiaux Agréés pour prendre en charge à leur domicile des personnes âgées ou handicapées adultes n'appartenant pas à leur propre famille, les accueillants familiaux proposent une alternative aux placements en établissements spécialisés. , pour des accueils familiaux permanents, temporaires, séquentiels, de jour ou de nuit.

> A lire aussi sur notre blog :

- [Répit et droits des aidants : adresses et informations utiles.](#)
- [Aidants familiaux : « Ne pas s'isoler, ne pas culpabiliser et s'accorder du temps pour soi ».](#)

P.-S.

[Cliquez ici pour consulter, sur le site "Essentiel Santé Magazine", la version originale de cet article.](#)